

CONSEIL DE QUARTIER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025
RESIDENCE HABITAT JEUNES DU BOURG L'EVEQUE

INTRODUCTION

Cyril Kerlogot, Directeur des quartiers Ouest de la Ville de Rennes, présente les excuses de Valérie Binard, conseillère municipale déléguée au quartier 3, absente pour raisons de santé. Il rappelle le contexte de période pré-électorale en vue des élections municipales de mars 2026 et qu'il s'agit de la dernière séance du mandat, puis il annonce l'ordre du jour de la séance :

- Présentation des aménagements des rives de l'Ille et de la Vilaine
- Escape game pour sensibiliser aux enjeux climatiques
- Points divers

Nadège Salmon, Directrice de la résidence du Bourg l'Évêque, propose une présentation de l'établissement aux habitants et rappelle l'existence d'un espace "dons" ouvert à tous pour donner et prendre y compris pour les habitants du quartier. Elle recherche également des bénévoles pour aider les résidents, notamment dans l'apprentissage du français ou pour des échanges de savoir-faire en cuisine

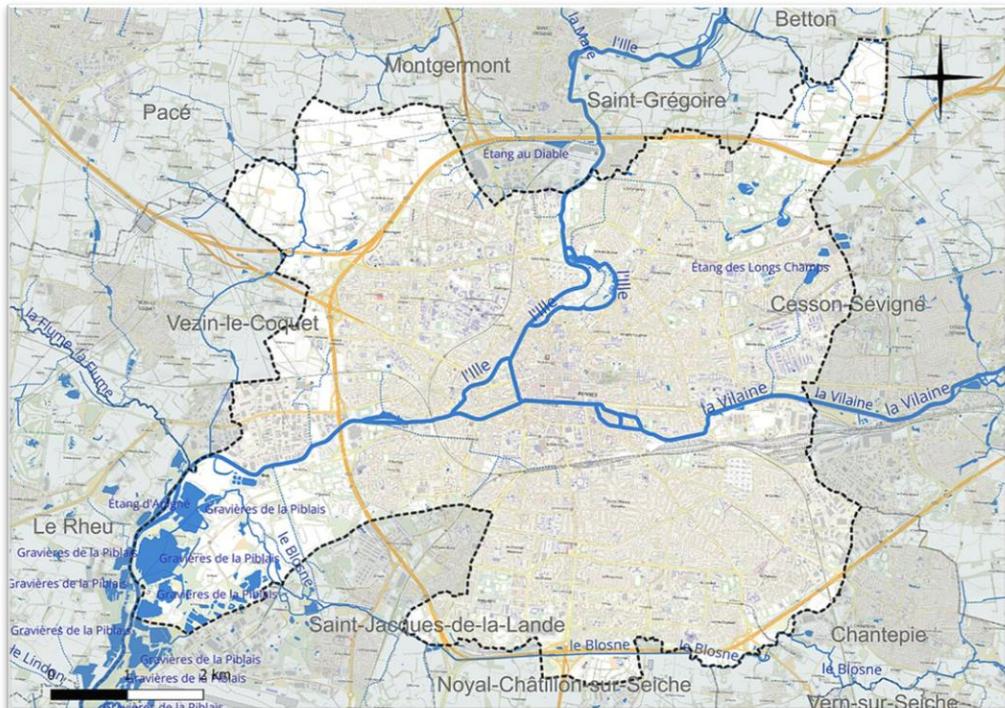
Les documents présentés sont disponibles en suivant ce lien : [Documents CQ3](#)



PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS DES RIVES DE L'ILLE ET DE LA VILAINE

David Moy, Directeur des canaux de Bretagne, présente les missions de la Région Bretagne en terme de gestion des canaux desquels elle est propriétaire. Il souligne ce cas particulier de la Bretagne car ailleurs c'est l'État qui est responsable du domaine public fluvial.

- Entretien, maintenance et aménagement du domaine fluvial, ce qui inclut l'entretien des écluses, le dragage si nécessaire, la consolidation des berges, la gestion des mobilités d'eau (bassins, rigoles, réservoirs, etc.), la surveillance et le maintien en état du réseau.
- Développement d'une offre "multi-usages" en encourageant la navigation de plaisance, le tourisme fluvial, mais aussi les activités de loisirs ou de mobilité douce : promenades, randonnées, cyclisme, équitation le long des chemins de halage, etc.
- Accessibilité et inclusion en rendant les canaux accessibles le plus largement possible : chemins de halage adaptés, aménagements pour personnes en situation de handicap, infrastructures permettant d'accueillir divers usagers (pédestres, cyclistes, bateaux, pêcheurs...).
- Valorisation touristique, patrimoniale et culturelle, en mettant en valeur les canaux pour faire connaître la Bretagne intérieure, son histoire fluviale, sa biodiversité, attirer les touristes, et favoriser le développement local. La circulation des voies navigables est gratuite d'avril à octobre. Un appel à projets est proposé également pour des activités comme les petits bateaux aux Prairies Saint-Martin, des guinguettes, des résidences d'artistes dans les dépendances.
- Préservation de l'environnement, de la biodiversité et de la ressource en eau en veillant à ce que la gestion des canaux prenne en compte la qualité de l'eau, la biodiversité, la protection des milieux, la gestion des déchets, la limitation de l'impact des usages sur l'environnement.
- Planification, coordination et gestion durable en pilotant la planification, en coordonnant les acteurs (collectivités, associations, professionnels, usagers), en mettant en œuvre des politiques publiques pour les eaux, les milieux aquatiques, le tourisme, l'aménagement, l'environnement.



La Région Bretagne dispose d'un centre technique fluvial à Saint-Germain-sur-Ille avec un atelier unique en Europe de charpenterie avec 3 personnes qui fabriquent et posent les portes en bois des écluses. David Moy offre la possibilité d'organiser une visite du Conseil de quartier sur site en 2026.

Zoom sur le quartier 3

- Déconstruction du parking Vilaine en lien avec la Région qui a incité la Ville à évacuer les gravats par voie d'eau sur barge électriques vers la Zone Industrielle de Lorient pour déposer les matériaux sur un site de Charrier qui les concasse. La Région accompagne la ville et sécurise les travaux. Le chantier s'achèvera fin mars 2026.
- Réfection du chemin de halage du pont SNCF à l'écluse Moulin du Comte : consolidation des berges minées par les ragondins. Ce sont des gros travaux dont le coût global est évalué à 800 000€. Le revêtement est provisoire car GDF doit effectuer des travaux de passage de canalisations gaz en 2026. Le revêtement définitif sera certainement en bicouche (en enrobé) afin d'être plus durable (30/40 ans). Le sablé renforcé semble plus naturel mais il a un taux de perméabilité faible (10%) et avec les inondations il se dégrade rapidement.

Remarques	Précisions
Comment éviter la vitesse excessive de vélos qui circulent sur le chemin de halage et les chiens non tenus en laisse ?	Des panneaux de sensibilisation "Ici on roule cool" ont été posés et dans certains endroits des barrières en quinconce ont été installées. C'est une difficulté sur tous les chemins de halage à Rennes. Ces infractions sont difficiles à juguler et à verbaliser
Quand se fera la déconstruction du Pont Papu ?	La Région n'est pas propriétaire de ce pont ni des embranchements de l'Ille car elle n'est pas navigable à cet endroit
Quand la Vilaine est-elle curée pour éviter les inondations ?	Le niveau d'eau minimum est de 1,60m et sur la Vilaine, il est de 3 m. Lorsque l'on n'a pas ce niveau, des opérations de curages de lits sont effectuées soit en laissant en suspension la matière soit en l'exportant pour des agriculteurs. Le curage-dragage n'a pas d'effets sur l'évitement des inondations. Pour gérer les risques d'inondation, il faut faire appel aux compétences de la Ville avec par exemple la création aux Prairies Saint-Martin de bassins d'expansion des crues
Où en est le projet d'extension du Stade Rennais vers la Vilaine ?	Le Stade rennais a contacté la Région il y a 2 ans afin d'envisager cette option. Mais depuis, il n'y a pas eu de nouveau contact ni de projet approfondi
Quelles actions met en place la Région pour la qualité des eaux ?	La Région n'a pas la compétence sur les polluants tels que les nitrates par exemple : la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est du ressort de Rennes Métropole. Par contre, s'il y a un polluant qui se déverse ponctuellement comme des hydrocarbures, alors, la Région met en place des boudins absorbants. Il y a des astreintes 24h/24h sur la gestion des voies fluviales. Sur les macro-polluants, comme les déchets et les encombrants jetés dans l'eau et aussi sur les plantes invasives, la Région intervient car ces polluants sont des dangers pour la navigation et la biodiversité

<p>Comment participer au nettoyage des berges et de l'écluse Moulin du Comte car il y a beaucoup de déchets ?</p>	<p>Il appartient aux agents de la Région d'effectuer ce nettoyage. Mais au vu du grand linéaire de berges et du nombre d'agents, il est difficile d'être efficace. La Région réfléchit à contractualiser avec des associations, par exemple de canoë-kayak, pour effectuer des campagnes de nettoyage. Mais il y a des risques importants. Il faut éviter les chutes accidentelles ou mortelles</p>
<p>Est-ce la Région qui a mis en place des barrières sur les estacades en bois près de l'Allée Langlais ?</p>	<p>Non, ces ouvrages sont en gestion Ville. Mais en effet ils sont dégradés et présentent des risques. <i>Information complémentaire : la Direction des Jardins et de la Biodiversité a mis en sécurité ces parties de la promenade afin d'éviter que le public n'y aille. Une étude va être conduite en régie afin de déterminer s'il y a des remplacements à effectuer tout ou partie des ouvrages</i></p>
<p>Est-ce que la Région est le bon interlocuteur pour un projet porté par les habitants de création d'une continuité piétonne sous le pont SNCF ? Avez-vous été approché par la Ville sur ce sujet ?</p>	<p>La Ville n'a pas sollicité la Région à ce sujet. Ce type d'ouvrage est très onéreux car il demande une grande technicité donc des moyens financiers importants. <i>Information complémentaire : côté Rennes Métropole, l'orientation de la réponse est la même que celle mentionnée lors du dépôt des projets au titre du Budget Participatif (foncier privé notamment). De plus, au vu du grand nombre de projets d'infrastructures et d'aménagement des espaces publics sur le territoire, les élus sont contraints de prioriser et de planifier les investissements selon des éléments financiers, techniques, fonciers et environnementaux. Ce projet, dans ce cadre, n'a pas été retenu comme prioritaire</i></p>

ESCAPE GAME POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

L'animation est proposée par Geoffrey Le Page, chargé de sensibilisation à la transition socio-écologique au sein de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat). Il propose dans un premier temps un rappel des enjeux climatiques de façon pédagogique avant d'inviter les participants à tester une animation collaborative de type *escape game*.

Les enjeux climatiques sont aujourd'hui centraux, car la planète se réchauffe rapidement sous l'effet des activités humaines. La combustion du pétrole, du gaz et du charbon, ainsi que la déforestation et certains modes de production agricole, provoquent une augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces gaz retiennent davantage la chaleur, ce qui entraîne une hausse progressive de la température moyenne de la Terre.

Les conséquences de ce réchauffement sont déjà visibles : vagues de chaleur plus fréquentes, pluies intenses et inondations, fonte des glaciers, montée du niveau des mers, perturbations pour les écosystèmes et l'agriculture. Ces effets ont un impact direct sur le quotidien, que ce soit sur la santé, la disponibilité en eau, le prix des aliments ou encore la vulnérabilité des logements face aux aléas climatiques.

Pour autant, des solutions existent. Elles reposent notamment sur le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions dans les transports, le bâtiment ou l'industrie, ainsi que la préservation des milieux naturels comme les forêts ou les zones humides. L'adaptation de nos pratiques, de nos politiques et interventions, constitue également un levier essentiel.

Face à ces enjeux, l'action doit être collective : États, entreprises, collectivités locales et citoyens ont chacun un rôle à jouer. Répondre à la crise climatique exige une mobilisation coordonnée et durable pour limiter les impacts et préserver les conditions de vie des générations futures.



Les premiers retours sur cette animation sont les suivants :

- Jeu très intéressant pour comprendre les enjeux, les risques et différencier les niveaux d'intervention possibles;
- Le test de ce jeu donne envie de participer à une 1ère balade in situ;
- Piste d'amélioration : proposer les bons termes dans le jeu pour mieux différencier le niveau "transformation" du niveau "préparation-anticipation"

POINTS DIVERS

Enquête La Paillette

Élise Menez, étudiante en troisième année de BUT Carrières Sociales – parcours Animation Sociale et Socioculturelle, effectue son stage à la MJC La Paillette pour la saison 2025-2026.

Dans ce cadre, elle mène un projet lié aux anniversaires de plusieurs lieux emblématiques de la Paillette : les 30 ans du Lavoir en 2025, les 20 ans du Théâtre en 2026 et les 60 ans de la MJC en 2027. Son travail consiste à concevoir, tester et finaliser trois visites dédiées au Parc Saint-Cyr, au Lavoir et au Théâtre. Ces visites ont pour ambition d'être accessibles et appropriables par une grande diversité de personnes : bénévoles, habitants, adhérents ou salariés. Elles seront également modulables selon les publics, qu'il s'agisse de scolaires, d'adultes ou de personnes âgées.

Élise Menez s'adresse aux participants du conseil de quartier pour qu'ils puissent s'impliquer dans la co-construction de son projet. Les habitants intéressés par la démarche peuvent contacter la DQO : dqo@ville-rennes.fr

Questions diverses

Les habitants sont encouragés à s'exprimer sur les sujets qui les concernent. Pour ce qui relève du quotidien (gestion des déchets, entretien des espaces verts, état de la voirie, etc.) les démarches les plus efficaces pour obtenir une intervention rapide sont les suivantes :

- Envoyer un courriel à la DQO ✉ dqo@ville-rennes.fr
- Effectuer un signalement via le guichet numérique de la Ville de Rennes : [Guichet](#)

Remarques	Précisions
Le passage piéton rue Vanneau au niveau de la Poste est dangereux. Les voitures en voyant le feu tricolore au carrefour Vanneau - Mail F. Mitterrand roulent vite et ne voient pas le passage piéton beaucoup plus en amont. Que peut-il être fait ?	Il y a un conflit d'usages sur ce secteur (bus, voitures, vélo, engins de déplacement personnel motorisés EDPM, piétons) Peut-être que des coussins berlinois seraient adaptés pour faire ralentir. La demande va être remontée au service.
Sur la ligne de Trambus T1 envisagée, au niveau de Marbeuf sur la rue Louis Guilloux, les plans en ligne sur internet ne mentionnent plus de station lorsqu'on est en haut de la côte. Est-ce qu'une station peut être créée ?	La DQO va vérifier s'il s'agit d'un oubli ou d'une évolution du projet

❖❖❖